

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 4 juillet 2016

L'an deux mille seize, le 4 juillet, 19 h 30 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 29 juin 2016, sous la présidence de Mme Michèle PANNIER, Maire.

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Eveline DION, Fabienne BENOIST, Benoît LAMOTTE, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Antoinette REGNAULT, Alain COQUART, Marc JACOB, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Francis BALENGHIEN à Michèle PANNIER

Claude MAUROUX à José PANNIER

Absents non représentés: Yoann SIMARD, Lionel SIMARD

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

Rendu compte des délégations exercées par Madame le Maire

Madame le maire expose qu'elle a pris un arrêté permanent de police portant interdiction de circuler pour les véhicules à moteur sur le site du terrain de sports afin de préserver la sécurité des piétons et principalement des enfants. Elle ajoute qu'un panneau de signalisation a été implanté et que Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie est chargée de sanctionner les infractions.

- Madame le Maire, conformément à la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal accordée en date du 4 avril 2014, a contracté auprès de la caisse Des Dépôts un contrat de prêt composé d'une ligne de du prêt de 180 000 € pour le financement des travaux de changement des branchements au plomb.
- Madame le Maire a accordé à la société PROCARS l'autorisation d'implanter des poteaux d'arrêt auprès des arrêts BUS à Puits Joly et Fouchères.

Événements pluvieux des dernières semaines

Madame le Maire rappelle les derniers événements pluvieux qui ont été à la limite de la catastrophe à Puits Joly et dans le bourg;

Puits Joly.

En effet, à Puits Joly, la Mare débordant, l'habitation de Monsieur Bourbonneux était menacée malgré les pompages effectués par celui-ci. Madame le Maire a demandé à l'entreprise Gouverne d'intervenir sur le site du puisard servant d'exutoire de la mare. Il est apparu que ce puisard sec creusé en 1979 pour recevoir le trop plein de la mare était bouché. Des travaux seront donc nécessaires pour éviter à l'avenir le débordement de la mare.

La réserve d'eau de la forêt.

Au bourg, lors du dernier orage, la réserve de la forêt n'a pas suffi à retenir l'eau venant de la forêt. En effet, celle-ci, débordant sur la voirie de la côte de la fontaine, a inondé quelques caves du bourg. Une augmentation de la capacité de la retenue d'eau

pourrait être la solution.

Enquête branchements au plomb.

Madame le Maire rappelle que l'enquête par BIR ne concerne que 116 branchements au plomb connus. Toutefois il est nécessaire d'enquêter les 212 autres branchements. Pour cela, des devis ont été demandé à BIR et à Véolia:

- BIR: 78 € HT par branchement au plomb et 63 € HT pour les autres
- véolia: 40 € HT

Suite à cela, une liste des branchements à enquêter a été fournie par Véolia; Pour éviter cette dépense supplémentaire, la commission composée de Francis Ravion, Jean-Marie Dargent, Eveline DION, Claude Mauroux, José Pannier, Alain Fayolle, Antoinette Regnault et Michèle Pannier s'est chargée de cette enquête. Les branchements douteux ou non enquêtés seront transmis pour enquête à Véolia.

Contrat d'assurance AXA

Madame le Maire présente un projet de contrat collectivité locale proposé par AXA. Comparé à celui de MMA actuel assureur de la commune, AXA est moins cher. Cependant quelques renseignements supplémentaires seront demandés à AXA .

Repas du 13 juillet

Le Conseil Municipal établit ainsi le programme du 13 juillet:

A la salle polyvalente

19 h: jeux et divertissement divers pour les enfants

19 h 30: Apéritif et buffet campagnard

à la suite, retraite aux flambeaux, feu d'artifice tiré au stade et soirée dansante à la salle

La prestation musicale sera assurée par SON'ART pour un montant de 400 € et le repas par L'INTIMISTE pour un montant de 13,70 par repas.

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la participation au repas, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe cette participation à 5 € par habitant de la commune et à 13,70 € par adulte extérieur. Participation gratuite pour tous les mineurs.

Acquisition d'ordinateurs pour l'école/ DM n°2.

Vu le sous-équipement informatique (ordinateurs hors d'usage ou obsolètes) de l'école Alain Peyreffite,

Considérant qu'il convient de renouveler cet équipement,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- d'acquérir une douzaine d'ordinateurs
- adopte à l'unanimité la décision modificative n° 2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation de crédits ouverts |
|---|--------------------------------|---------------------------------|
| D 61522 entretien de bâtiments | 500 0 | |
| D 023 virement à section investissement | | 5000 |
| D 021 virement de section investissement | | 5000 |
| D 2183 opération 141école -matériel de bureau et informatique | | 5000 |

Tracteur de Monsieur Bacaër.

Entendu le compte-rendu de Madame le Maire de la visite effectuée le 25 juin 2016 par Messieurs Marc Jacob, Francis Ravion, Francis Balenghien et elle-même à la ferme de Monsieur Champenois de Mortery où est stationné le tracteur de M. Bacaër.

Ce tracteur date de 1960 et ne peut être utilisé par la commune. Cependant il pourrait intéresser un collectionneur pour une valeur d'environ 1500 €.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite que ce tracteur soit vendu et demande que les autres communes héritières de M. Bacaër soient consultées .

Subvention exceptionnelle au SDIS de Provins.

Vu la lettre du capitaine Tonneau Daniel souhaitant l'allocation d'une subvention exceptionnelle pour financer la commémoration du quarantième anniversaire de la mort en service commandé du caporal LE FLOHIC Jean-Paul, sapeur-pompier professionnel de Provins,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention de 150 € pour s'associer à cette commémoration.

Mât FREE

Free mobile souhaite installer une antenne relais dans le strict respect des normes en matière d'urbanisme et de seuil d'exposition dans les sites ouverts au public sur une parcelle communale. Après étude, le mât serait situé à l'est du terrain de sports.

Voirie

Le programme d'entretien est étudié: les nombreux « nids de poules » seront colmatés selon le procédé colpacht par l'entreprise Colas qui devra auparavant compléter son devis par la liste des rues.

Le virage près du lavoir de Puits Joly, les devis devront être précisés avec les entreprises Gouverne et Colas.

Le chemin d'accès à la station d'épuration reste à l'étude, le devis proposé par Gouverne étant trop élevé; la Colas sera sollicitée.

Clos Gauthier: les travaux d'entretien du programme 2015 restent à effectuer.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

L'assemblée est informée de la répartition du FPIC entre les communes membres de l'intercommunalité qui attribue à notre commune une somme de 16 830 €.

Renforcement de la défense incendie.

Rappel est fait de la volonté du Conseil Municipal d'améliorer la défense incendie.

Le Conseil municipal,

Considérant que la pose d'un poteau d'incendie n'entre pas dans le cadre des travaux subventionnés par la DETR.

Considérant qu'une telle pose faite à l'intersection de la rue des Fossés et de l'Avenir permettrait de protéger cette partie de la commune,

Vu le devis de Véolia Eau s'élevant à 3 469,68 €

après en avoir délibéré, décide de faire effectuer ces travaux par Véolia Eau pour un

montant de 3469,68 €.

Pigeons du clocher de l'église St Georges.

Madame le Maire présente une étude produite par l'entreprise Tonnfort de Quincy Voisins pour un traitement anti pigeons. Le montant forfaitaire du chantier comprenant la capture, le bouchage des abats sons du clocher et la location de la nacelle s'élève à 9500 €.

Le conseil municipal,

considérant que la capture pourrait être effectuée par les employés communaux à l'aide de cages à acquérir,
après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

Naturparif

Lecture est faite de la lettre du Président de Naturparif qui regrette l'annulation de la sortie du 11 juin.

Plainte de Monsieur et Madame Joly.

Lecture est faite de la lettre de Monsieur et Madame Joly en date du 25 juin relative à de l'infiltration d'eau. Véolia a été informée de la situation et doit régler ce litige.

Recettes

Madame le Maire informe l'assemblée du versement:

- de la subvention du département pour l'entretien de la voirie: 2707 €
- du solde 2015 de la péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux auquel notre commune est éligible: 20 116,91 €

et de l'octroi de la subvention du département pour les prochains travaux de la restauration de la couverture de la nef de l'église Saint Georges (2ème tranche): 61 000€

Restriction de circulation sur la RD 72

Durant les travaux de gravillonnage devant être effectués entre le 20 juin et le 29 juillet, la circulation sera réglementée et des déviations seront mises en place.

Visite de Monsieur Christian Jacob.

Cette visite de notre député, initialement prévue le 7 juin, devrait avoir lieu le 31 août à 19 h 30 à la mairie.

Renforcement du réseau en PRC.

Dans le cadre de travaux de remplacement du réseau de faible section, dit « fils nus », le SDESM propose de procéder au renforcement du réseau par un câble de plus forte section, dit PRC.

Ces travaux concernent la rue de la Brie. La dépense de cette opération sera prise entièrement par le SDESM.

Tennis club.

L'assemblée est informée de la dissolution du club décidée par le bureau.

Réunion peupliers

La commission du développement durable se réunira le 6 juillet avec Monsieur Rudy Porté de l'ONF au sujet de la peupleraie.

Incident eau potable.

Madame le Maire évoque les nombreuses plaintes reçues au sujet de l'odeur et du goût de l'eau potable. Elle explique que L'Agence Régionale de l'Eau et le délégataire Véolia Eau suivent ce dossier et que la consommation de l'eau n'est pas dangereuse pour la santé.